



2016-2017

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE ET DES FRANCHISES

Montants de garantie et des franchises indexés suivant l'évolution de l'indice F.F.B. (930,80 au 1er trimestre 2015)

Dommages aux biens du Club

Le présent tableau des montants de garantie et des franchises (modèle TLFAFA1 06/12) est régi par les Conditions Générales « Groupama Affinités » réf. 201320/AFF 01/05/2005.

Garanties	Montants des garanties Par événement	Franchises par événement
Incendie et risques annexes <ul style="list-style-type: none">• Bâtiments + de 250 m² (*)• Bâtiments - de 250 m² (*)• Mobilier, matériel, objets usuels	Valeur à Neuf (cf. CG) 413.709 €	Sans
Evénements naturels <ul style="list-style-type: none">• Bâtiments + de 250 m² (*)• Bâtiments - de 250 m² (*)• Mobilier, matériel, objets usuels	Valeur à Neuf (cf. CG) 413.709 €	824 €
Dégâts des eaux – Gel <ul style="list-style-type: none">• Bâtiments + de 250 m² (*)• Bâtiments - de 250 m² (*)• Mobilier, matériel, objets usuels• Recherche des fuites	Valeur à Neuf (cf. CG) 413.709 € 3.500 €	Sans Sans
Bris de glaces <ul style="list-style-type: none">• Glaces et vitrages	A concurrence des dommages	Sans
Vol <ul style="list-style-type: none">• Mobilier, matériel, objets usuels• Détériorations immobilières• Espèces monnayées, titres de toute nature, objets de valeur :<ul style="list-style-type: none">· en caisse· sur la personne de l'assuré	103.427 € 2 057 € 6 169 €	300 €
Catastrophes naturelles	Cf. Incendie	Fixée par la réglementation en vigueur
Attentats	Cf. Incendie	Sans

(*) Bâtiments propriétés du club

Dommages aux biens (suite)

Garanties	Montants des garanties Par événement	Franchises par événement
Garanties annexes <ul style="list-style-type: none"> • Perte d'usage • Perte de loyers • Frais de déplacement et de remplacement de mobilier • Frais de relogement • Remboursement de la cotisation « Dommages ouvrage » • Aménagement, embellissement • Frais de démolition et de déblais • Frais de clôture provisoire • Honoraires d'expert • Frais de reconstitution des documents et archives non informatiques • Extension au contenu des congélateurs suite DNE 	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div style="text-align: center;"> <p>41 374 €</p> <p>27 582 €</p> <p>608 €</p> </div> </div>	<p>Sans</p>

Bris de matériels informatiques

Garanties	Montants des garanties Par événement	Franchises par événement
Machines et matériels informatiques et bureautiques <p>Extensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de reconstitution des médias • Frais supplémentaires d'exploitation • Bris de matériels : installation d'éclairage sur l'aire de jeu, main courante, buts fixes, bancs de touches joueurs et délégués, (à l'exclusion des panneaux publicitaires et des buts mobiles) 	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div style="text-align: center;"> <p>20 685 €</p> <p>14.080 €</p> </div> </div>	<p>Sans</p> <p>Sans</p>

Responsabilité propriétaire ou occupant d'immeuble (+ de 21 jours)

(Garantie accordée dans le cadre du contrat groupe « RC »)

Garanties	Montants des garanties Par événement	Franchises par événement
Dommages matériels et immatériels consécutifs, résultant d'incendie, d'explosion, d'implosion ou de dégâts des eaux <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile locative • Recours des locataires • Recours des voisins et des tiers • Perte de loyers 	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div style="text-align: center;"> <p>A concurrences des dommages</p> <p>A concurrences des dommages</p> <p>3 344 132 €</p> <p>A concurrence des frais justifiés, dans la limite de un an de valeur locative, pendant le temps nécessaires à la remise en état</p> </div> </div>	<p>Sans</p>